

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTRENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 05 Juillet 2016, à 19 Heures 00.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

* * * * *

Présidence de Monsieur DELATTRE Grégory, Maire.

Présents : M. VASSEUR Dany, Mme LEMAIRE Anne, M. MERLO Olivier, Mme de BELLEVILLE Myriam, M. VASSEUR Eric, M. CARTIAUX Roger.

Absent : M. EVRARD Nicolas, M. SPECQUE Eddie, M. DEBROUCKER Gilles (absents excusés)
Mme MASSET Françoise.

Secrétaire : Monsieur MERLO Olivier.

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 7 juillet aura lieu le 1^{er} forum de restitution de la démarche de projet de territoire réalisée à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire retrace au Conseil municipal les différentes étapes et réunions ayant ponctuées cette démarche de projet de territoire et dégage les premières perspectives. Le comité d'histoire du haut Pays a dressé un inventaire du patrimoine communal dans la phase de diagnostic du PLUI, inventaire qui sera disponible sur le site internet de la commune. Le « petit patrimoine bâti » appartenant à la commune pourra bénéficier de subventions pour travaux dans la mesure où il est inscrit sur cette liste.

La commune de Vaudringhem va participer au Festival d'Art Singulier qui aura lieu la 2^{ème} semaine d'octobre, festival organisé par la CCPL. Les enfants fréquentant l'école et les TAP à Vaudringhem, ainsi que les adultes intéressés réaliseront des œuvres selon différents styles proposés: street art, encollage, mosaïque, graffiti, fresque pochoir yarn bombing, land art). Ces réalisations seront exposées temporairement. Les modalités d'organisation restent à définir.

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Madame Isabelle LARTIGUE-BIENVENU, nouvelle receveuse municipale à la Trésorerie de Lumbres.

Suite aux travaux réalisés dans la Rue du Brulé, un Arrêté portant limitation de vitesse à 30 kms/h va être pris sur une zone limitée (de l'intersection de la Rue du Brûle et le chemin des Vaults jusque l'intersection de la Rue du Brûle et la Rue du Bois). Cette limitation est obligatoire par la pose de ralentisseurs et participera à la sécurité des usagers dans cette rue.

Le conseil municipal acte le changement de locaux décidé lors de sa dernière réunion. A la rentrée scolaire de septembre, pour le bien être des enfants, l'actuelle salle des TAP accueillera la seconde classe de la commune. Le pré fabriqué situé dans la cour de l'école sera utilisé pour les temps d'activités périscolaires (TAP).

Enfin, le Conseil municipal fixe l'inauguration des travaux des chantiers de ravalement de façade de la Mairie, du mur du cimetière et de l'église au le Samedi 17 septembre.

*Pour Extrait :
Le Président,*

*A Vaudringhem, le 07 Juillet 2016
(Cachet)*